



Sainte-Barbe déploie tous ses talents, tous ses charmes pour conquérir votre passion...

Le Barberivain

Municipalité de Sainte-Barbe
470, chemin de l'Église
Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
Tél.: 450 371-2504 / Fax: 450 371-2575
www.ste-barbe.com

VOLUME 14 – NUMÉRO 02

• BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL •

ÉTÉ 2023

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au mercredi de 8 h à 12 h – 13 h à 17 h

Jeudi de 8 h à 12 h – 13 h à 16 h 30

Vendredi de 8 h à 12 h – Fermé en après-midi

L'HÔTEL DE VILLE SERA FERMÉ AUX DATES SUIVANTES :

Lundi 26 juin 2023 : congé de la fête nationale du Québec

Lundi 3 juillet 2023 : congé de la fête du Canada

Lundi 4 septembre 2023 : congé de la fête du Travail

Pour toute urgence durant ces périodes, veuillez nous rejoindre par courriel au : info@ste-barbe.com

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

(à 19 h au sous-sol de l'hôtel de ville)

• Lundi 10 juillet • Lundi 7 août • Lundi 11 septembre • Lundi 2 octobre

Les citoyens sont invités à prendre connaissance de l'ordre du jour et du procès-verbal de chacune de ces séances sur notre site Internet :

www.ste-barbe.com/seances-du-conseil

RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE DISPONIBLE :

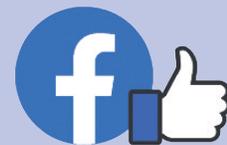
www.ste-barbe.com /
service aux citoyens /
rôle d'évaluation



SOYEZ INFORMÉ EN TOUT TEMPS
SUR VOTRE MUNICIPALITÉ
EN VISITANT NOTRE SITE WEB :

www.ste-barbe.com

ET EN AIMANT NOTRE
PAGE FACEBOOK !



NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE POUR LE RÉSEAU MUNICIPAL D'ÉGOUT ET AQUEDUC

Hôtel de ville (selon les heures d'ouverture) : 450 371-2504

En dehors des heures d'ouverture : 450 370-6364

Table des matières

Mot de la Mairesse	2-3
Taxes municipales 2023	3
Annonce classée	3
Rapport financier 2022	4
Soirée reconnaissance des bénévoles	5
Sécurité publique	5
Services aux citoyens	6
Vente de garage 2023	6
SPCA Refuge Monani-Mo	6
Service d'urbanisme	7-8
Collectes spéciales 2023	8
Coup de chapeau aux Barberivains	9
Service de Sécurité incendie	9
Bibliothèque Lucie-Benoit	10
Organismes municipaux	11
Publicité	11-12



Denis Brisson Inc.
centre de jardin / extermination

Courriel: jardin.brisson@oricom.ca
Site Web: www.denisbrisson.com

Denis Brisson B.S.A.
Agronome



587, chemin Larocque
Valleyfield (Québec) J6T 4C9
Tél.: 450-373-5515 / 1-888-835-8604
Fax: 450-377-5515



Louise Lebrun
Mairesse et Préfète de la
MRC du Haut-Saint-Laurent



Johanne Béliveau
Conseillère, poste #1



Marilou Carrier
Conseillère, poste #2



Miriam Dubuc-Perras
Conseillère, poste #3



François Gagnon
Conseiller, poste #4



Denis Laroque
Conseiller, poste #5



Daniel Pinsonneault
Conseiller, poste #6

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

470, chemin de l'Église
Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
Tél. : 450 371-2504
Courriel : info@ste-barbe.com
Site Web : www.ste-barbe.com

Directrice générale/greffière-trésorière, poste 101
Chantal Girouard (c.girouard@ste-barbe.com)

**Directrice générale adjointe/
greffière-trésorière adjointe, poste 102**
Marie-Ève Clément (me.clement@ste-barbe.com)

Adjointe administrative, poste 103
Maryse Benoit (m.benoit@ste-barbe.com)

Agente de bureau, poste 109
Josée Phoenix (j.phoenix@ste-barbe.com)

**Directeur du Service de l'urbanisme, environnement
et travaux publics, poste 104**
Jocelyn Dame (j.dame@ste-barbe.com)

**Inspectrice au Service de l'urbanisme et
environnement, poste 106**
Joëlle Montpetit (j.montpetit@ste-barbe.com)

**Inspecteur au Service de l'urbanisme et
environnement, poste 110**
Loïc Pourpoint (l.pourpoint@ste-barbe.com)

**Coordonnateur loisirs, culture et vie
communautaire, poste 105**
Alain Billette (a.billette@ste-barbe.com)

Journalier aux travaux publics
Jean-Sébastien Groulx (jsgroulx76@gmail.com)

Conception et impression du journal:

© Les Publications Municipales Inc.
Sans frais: 1 (877) 553-1955

Bonjour chère citoyenne,
Bonjour cher citoyen,

Quel printemps nous avons connu ! Je ne peux passer sous silence l'épisode de verglas qui a touché le Québec au début du mois d'avril et duquel de nombreuses pannes de courant ont été recensées, dont ici, à Sainte-Barbe.

En dépit des incon vénients qu'ont subis certains résidents, nous avons agi très rapidement le 5 avril dernier pour déployer notre schéma d'alerte en sécurité civile. Nous avons notamment ajouté des génératrices mobiles aux stations de pompage, fait appel à un gros camion (Dassyloi) de 7000 litres pour vider les stations de pompage et mis à contribution notre équipe de pompiers volontaires qui ont aidé, de bonne foi, des sinistrés.

Suivant les événements, les membres du conseil municipal et la direction générale de la Municipalité avons dressé un bilan de la situation et c'est en toute transparence que nous prenons acte de certaines faiblesses rencontrées lors de cet épisode de verglas.

De nouvelles génératrices

Les citoyennes et citoyens qui ont participé à la séance du conseil municipal du 1er mai dernier savent que nous avons agi promptement et qu'il est dans notre intention de faire l'acquisition de cinq génératrices fixes, automatisées et subventionnées pour les stations de pompage prioritaires (celles qui alimentent d'autres circuits). Nous avons mandaté la firme d'ingénierie EXP afin qu'elle étudie chaque poste de pompage pour déterminer le type de génératrice requis, ainsi que les infrastructures à mettre en place pour les accueillir. Cependant, avant d'entreprendre les meilleures démarches pour le déploiement de ces équipements, nous devons analyser sérieusement les résultats de cette étude.

Une responsabilité partagée

La Municipalité de Sainte-Barbe fait donc ses devoirs dans une perspective d'amélioration continue. Il importe toutefois de rappeler qu'en vertu de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), les propriétaires de bâtiments ont l'obligation d'installer un dispositif antiretour (clapets) dans leur résidence et de le faire vérifier chaque année. L'installation et le bon fonctionnement de clapets sont reconnus pour contrer le refoulement des eaux d'égout et des eaux de pluie. Pour plus d'information à ce sujet, visitez notre site Web :

www.ste-barbe.com/environnement-et-urbanisme/

Écocentre sous-régional : bienvenue aux résidents d'Elgin !

Par ailleurs, le printemps nous a également apporté son lot de bonnes nouvelles, parmi lesquelles l'adhésion de la Municipalité d'Elgin à notre projet d'écocentre sous-régional.

Ainsi, les résident.es de cette municipalité voisine pourront bénéficier, tout comme ceux



Les élus des deux municipalités ont souligné l'adhésion d'Elgin au projet d'écocentre sous-régional.



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SAINTE-BARBE

367, route 132, Sainte-Barbe (QC) J0S 1P0
Tél. : 450 371-3321 et 450 544-1303

Directeur du Service de sécurité incendie
Joël Trudeau (directeur.incendie@ste-barbe.com)

Directeur adjoint du Service de sécurité incendie
Éric Maheux (directeur.adj@ste-barbe.com)

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

«Le Barberivain» est publié et distribué vers le 20 du mois de sa parution (mars, juin, septembre et décembre). Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués au plus tard la première semaine du mois de la parution. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou PDF) par courriel à : m.benoit@ste-barbe.com

POUR INFORMATIONS: 450 371-2504, poste 103

MOT DE LA MAIRESSE (suite)

de Godmanchester, des services de notre écocentre et détourner de l'enfouissement des tonnes de matières telles que : matériaux de construction, encombrants, électroménagers, batteries, appareils informatiques et électroniques, etc.

Rappelons qu'à l'heure actuelle, aucun service d'écocentre n'est offert aux municipalités de l'ouest de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Nous relançons donc l'invitation aux municipalités voisines à se joindre au projet d'écocentre sous-régional qui permettra de réduire considérablement notre empreinte écologique au bénéfice des générations futures.

Rampe de mise à l'eau

Avec l'arrivée de la belle saison, je désire rappeler que la rampe de mise à l'eau de Sainte-Barbe est fermée jusqu'à nouvel ordre. En effet, comme les installations sont dégradées, elles ne sont plus sécuritaires pour les usagers et elles pourraient également endommager les embarcations de plaisance. Des travaux majeurs sont prévus aux alentours du 1er août et ne peuvent débuter plus tôt en raison des règles du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Par ailleurs, rappelons qu'en vertu d'une entente de principe conclue entre la MRC du Haut-Saint-Laurent et la Marina Port-Lewis,



les résident.es de Sainte-Barbe peuvent utiliser gratuitement la descente de bateau de la marina située au 1079, route 132 à Sainte-Barbe. Il faut toutefois savoir que les espaces de stationnement adjacents sont situés sur la propriété de l'entreprise et que celle-ci est en droit d'exiger des frais pour leur utilisation.

Un nouvel inspecteur au Service de l'urbanisme et de l'environnement

Enfin, je profite de cette tribune pour souhaiter la plus cordiale des bienvenues au nouvel inspecteur au Service de l'urbanisme et de l'environnement, Loïc Pourpoint. À ce titre, il est appelé à répondre aux citoyens et assurer des suivis en lien avec la réglementation municipale, d'émettre des permis et des

certificats d'autorisation, d'effectuer des analyses et de procéder à l'inspection du territoire, notamment. Lorsque vous le croirez dans les rues de Sainte-Barbe, n'hésitez pas à le saluer !



Loïc Pourpoint, inspecteur en urbanisme et environnement.

Vie démocratique

En terminant, je vous invite à prendre part à la vie démocratique en assistant aux séances du conseil municipal qui ont lieu une fois par mois, à 19 h, à l'hôtel de ville (470, chemin de l'Église). **Prochaines séances** : 10 juillet, 7 août, 11 septembre, 2 octobre et 6 novembre 2023.

Au plaisir de vous rencontrer,

Louise Lebrun, mairesse

TAXES MUNICIPALES 2023

Prochains versements de taxes foncières :

2e versement : était payable le 10 juin dernier

3e versement : **10 août 2023**

4e versement : **10 octobre 2023**

À noter

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale et du règlement de taxation, le solde COMPLET des taxes de l'année devient immédiatement exigible lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu. L'intérêt s'applique alors à ce solde puisque le privilège des versements est ainsi annulé.

Nous vous recommandons d'effectuer vos paiements d'une des façons suivantes :

- Par le service de paiement Internet des institutions financières participantes (il suffit d'inscrire le numéro de matricule pour chaque propriété).
- Au comptoir ou guichet automatique de toutes les institutions financières.
- Par la poste, en inscrivant le numéro de client ou de matricule sur votre chèque.
- Par la fente à courrier située à la droite de l'entrée principale de l'hôtel de ville, en inscrivant le numéro de client ou de matricule ou inclure les coupons détachables.

• En vous présentant à l'hôtel de ville : par chèque, argent comptant ou carte débit.

• **Prenez note que les cartes de crédit ne sont pas acceptées.**

Dans le but d'éviter toute confusion, si votre paiement municipal est fait soit par Internet, au guichet automatique ou au comptoir de votre institution financière, assurez-vous que le numéro de référence inscrit dans votre dossier de paiement de factures soit bien le matricule apparaissant sur le coupon détachable de votre compte de taxes municipales.

Important

La Municipalité de Sainte-Barbe ne se tient aucunement responsable des retards ou omissions dans l'acheminement du courrier, peu importe le mode de messagerie utilisé.

Nouveau propriétaire en cours d'année

Lorsque vous faites l'acquisition d'une propriété en cours d'année, vous ne recevrez pas un nouveau compte de taxes étant donné que la Municipalité de Sainte-Barbe n'émet qu'un seul compte en début d'année.

Normalement, lorsque vous signez votre contrat chez le notaire, celui-ci vous informe des montants de taxes à payer pour l'année en cours.

Si votre notaire ne vous a pas donné cette information, vous devrez nous contacter par téléphone au 450 371-2504, poste 103 ou par courriel à m.benoit@ste-barbe.com ou vous présenter à l'hôtel de ville pour obtenir le montant de taxes à payer, et ceci, afin d'éviter que des intérêts s'accumulent.

ANNONCE CLASSÉE

À vendre :

Ail du Québec cultivé dans notre Municipalité à la Ferme Richard et Daniel au 985, chemin de l'Église à Sainte-Barbe. Nous sommes producteurs d'ail écologique, ail sans produit chimique. Fin juin : fleurs d'ail - fin août : ail de conservation.

Vous pouvez nous contacter par téléphone au 450 373-0211, par courriel au gendronr55@gmail.com et par Facebook : Ferme Richard et Daniel.

**RAPPORT DE LA MAIRESSE DES FAITS SAILLANTS, DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, à la séance ordinaire du conseil municipal du 1er mai 2023, j'ai fait rapport aux Barberivains et Barberivaines des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, tel que vérifié par la société de comptables professionnels BCGO S.E.N.C.R.L.

Au cours de l'année 2022, la Municipalité a réalisé un excédent de 867 666 \$ par rapport au budget de revenus prévus pour la même année de 3 935 113 \$.

LES REVENUS (page S12 et S13 du rapport financier 2022)

Au chapitre des revenus, la Municipalité a réalisé des revenus de fonctionnement de 5 480 332 \$, soit 1 545 219 \$ supérieurs aux revenus budgétés. Cet état est lié principalement aux revenus de taxes supplémentaires, à la disposition de l'ancienne caserne, ainsi que l'obtention d'une subvention du MAMH pour le projet de construction de loyers à prix modique.

LES DÉPENSES (page S12 et S13 du rapport financier 2022)

La Municipalité de Sainte-Barbe affiche des dépenses de fonctionnement supérieures d'un montant de 744 255 \$ au budget prévu. Cet écart provient des projets réalisés à même le budget et du versement de la contribution pour le logement social.

Suite aux résultats de l'exercice, les excédents accumulés au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit (page S15 rapport financier 2022) :

Description	Montant
Excédent de fonctionnement non affecté	174 120 \$
Excédent de fonctionnement affecté	1 433 145 \$
Réserves financières et fonds réservés	155 446 \$
Total des immobilisations, amortissements, créances à long terme et dette à long terme	26 294 952 \$
Financement des investissements en cours (Règlement d'emprunt servant à l'Écocentre)	221 276 \$
TOTAL =	28 278 939 \$

LA DETTE (page S25 rapport financier 2022)

La dette de la Municipalité de Sainte-Barbe s'établit à 22 370 700 \$ représentée par les emprunts relatifs à la bibliothèque, centre communautaire, camion incendie, caserne de pompiers et les infrastructures d'aqueduc et d'égout. Le montant total de cette dette est en partie subventionné par le gouvernement pour un montant de 16 773 532 \$ et par un fonds réservé de 55 878 \$ au 31 décembre 2022.

La Municipalité doit également ajouter à son endettement total net sa quote-part dans l'endettement net à long terme de la Municipalité Régionale de Comté le Haut-Saint-Laurent qui représente une somme de 77 286 \$ au 31 décembre 2022.

EXCÉDENTS AFFECTÉS

(page S23 du rapport financier 2022)

Un montant de 1 433 145\$ est réservé à des projets spécifiques (non réalisés) :

Projets spécifiques	Montants réservés
Vidange des étangs	73 000 \$
Membranes	77 000 \$
Autres (Écocentre, puits, CPE, comm.)	1 048 442 \$
Aqueduc	45 344 \$
Égout	121 267 \$
Budget suivant	68 092 \$
TOTAL =	1 433 145 \$

Louise Lebrun, mairesse
Municipalité de Sainte-Barbe

LA GRIPPE POURRAIT VOUS FRAGILISER.

La grippe peut avoir de graves conséquences pour tous ceux et celles qui vivent avec :

- le diabète
- un système immunitaire affaibli
- une maladie du cœur
- une maladie des poumons
- une maladie des reins

FAITES-VOUS VACCINER CONTRE LA GRIPPE.

Québec.ca/VaccinGrippe

PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE

Prenez rendez-vous sur ClicSante.ca : choisissez « Vaccin grippe saisonnière », puis entrez votre code postal.

Prenez rendez-vous en composant le **1 877 817-5279**.



MÊME VACCINÉ CONTRE LA COVID-19!

Votre gouvernement

Québec

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE SOULIGNE LE TRAVAIL DE SES BÉNÉVOLES

Le vendredi 21 avril dernier, alors que s'achevait la Semaine nationale de l'action bénévole, ce sont quelque 45 personnes représentant l'ensemble des organismes barberivains qui ont été accueillies au Centre Barberivain pour y partager un repas.

La soirée, organisée par le coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire, M. Alain Billette, était ponctuée d'un spectacle de piano et d'une partie plus protocolaire au cours de laquelle la mairesse Louise Lebrun s'est adressée aux invités : « *Sans vous, chers bénévoles, la qualité de vie que l'on retrouve ici à Sainte-Barbe ne serait pas la même. Vous participez au dynamisme et à la vitalité de notre municipalité et les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous remercier chaleureusement. Pour toutes ces contributions que vous apportez à la communauté, petites et grandes, connues ou plus discrètes, nous vous disons merci.* », a-t-elle dit.

Merci aux bénévoles des différents organismes et comités 2023 :



Bibliothèque Lucie-Benoit
Cercle de Fermières de Sainte-Barbe
Comité culturel Barberivain
Comité de pilotage MADA-PFM et MAE
Comité des loisirs et des sports de Sainte-Barbe

Comité organisateur de la Fête des Barberivain
Coopérative de solidarité du Parc
Fabrique de la Paroisse St-Laurent
FADOQ Sainte-Barbe
Société St-Jean-Baptiste section Sainte-Barbe

Vous désirez vous joindre à un de ces comités? Communiquez avec Alain Billette au 450 371-2504, poste 105 ou 450 802-8994 ou par courriel au a.billette@ste-barbe.com.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Implantation d'un service d'alerte de masse

La Municipalité de Sainte-Barbe a fait l'acquisition du logiciel CITAM, qui permet aux citoyens.nes qui le désirent de recevoir des alertes concernant des annonces importantes se déroulant sur le territoire. Cet outil facilitera grandement nos communications avec vous !

Comment s'inscrire ?

Les citoyen.nes sont invité.es à se rendre sur le site Web de la municipalité, au www.ste-barbe.com/alertes-municipales/, pour s'inscrire en ligne au service d'alerte CITAM ou par téléphone au 450 371-2504.

Vous pouvez y choisir votre mode de communication préférée, soit par un appel téléphonique enregistré, un courriel ou un message texte. Vous pouvez également choisir les alertes et notifications que vous souhaitez recevoir : avis d'ébullition, fermeture de route, bris d'aqueduc et plus.



Avez-vous une trousse d'urgence 72 heures?

En cas de situation d'urgence, vous devrez peut-être subvenir à vos besoins de première nécessité en attendant les secours. C'est pourquoi il est important de préparer une trousse d'urgence qui vous permettra de tenir 72 heures.

Trousse d'urgence de base :

- Eau – prévoir au moins deux litres par jour par personne. Utilisez des petites bouteilles qui seront faciles à transporter en cas d'ordre d'évacuation.
- Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments qui seront plus faciles à transporter en cas d'ordre d'évacuation.
- Ouvre-boîte manuel.
- Lampe de poche à manivelle ou à piles (et piles de rechange). Remplacez les piles au moins une fois l'an.
- Bougies et allumettes ou briquet (placez les bougies dans des contenants robustes et profonds. Ne les laissez pas brûler sans surveillance).
- Radio à manivelle ou à piles (et piles de rechange) ou une Radio-Météo.
- Clés supplémentaires pour la voiture et la maison.

- Argent comptant en petites coupures comme des billets de 10 \$.
- Une copie de votre plan d'urgence et de la liste des personnes-ressources.
- S'il y a lieu, d'autres articles particuliers tels que des médicaments obtenus sur ordonnance, de la préparation pour nourrissons et de l'équipement pour les personnes handicapées, ou de la nourriture pour vos animaux de compagnie ou votre animal d'assistance (personnalisez votre trousse en fonction de vos besoins).

Plus d'information :

www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/comment-se-preparer-a-la-maison



RETOUR DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS) À TOUS LES LUNDIS DEPUIS LE MOIS DE MAI ET CE, JUSQU'À LA FIN DU MOIS D'OCTOBRE.

Nous vous rappelons que depuis le début de l'année 2023, la collecte des matières compostables se fait les mardis aux deux semaines.



Nous vous rappelons également que peu importe le type de collecte, vous devez déposer votre bac en bordure de la rue la veille dès 19h ou avant 7 h le jour de la collecte, les roues face à la rue. **Merci de ne pas déposer** les bacs sur les trottoirs.

Pour obtenir une copie supplémentaire du calendrier des collectes 2023, veuillez le télécharger à partir de notre site internet www.ste-barbe.com/collecte-et-recuperation/ ou en vous présentant à l'hôtel de ville ou en communiquant avec Maryse Benoit au 450 371-2504, poste 103.

RAMPE DE MISE À L'EAU

Nous vous rappelons que nous avons été dans l'obligation de fermer l'accès à la rampe de mise à l'eau le 7 novembre dernier, à la suite de la dégradation des installations et dans le souci d'assurer la sécurité de nos citoyen.nes. Toutes les cartes d'accès ont été désactivées jusqu'à la réouverture de la rampe de mise à l'eau. **Encore aucune date n'a été retenue pour la réouverture.** Merci de votre compréhension et de votre coopération.

Nous vous informons que la rampe de mise à l'eau de la Marina de Port-Lewis est disponible gratuitement, vous pouvez y avoir accès derrière le 1079, route 132, Sainte-Barbe. À noter que les espaces de stationnement adjacents sont situés sur la propriété de la marina et que celle-ci est en droit d'exiger des frais pour leur utilisation.

NETTOYAGE DES CANAUX

La Municipalité de Sainte-Barbe tient à vous informer qu'elle procédera à nouveau au nettoyage des canaux au courant de l'été 2023. Le nettoyage sera effectué une 1^{ère} fois après le 15 juillet et une 2^e fois au début du mois de septembre.

Nous vous transmettrons par courrier, des informations supplémentaires avant le début des travaux.

BIENVENUE À NOS ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Dans le cadre du programme d'Emplois d'été du Canada, la Municipalité de Sainte-Barbe et le Comité culturel Barberivain sont heureux d'accueillir, dès la fin juin, des étudiants.es pour une période de huit semaines dans les différents services municipaux.

Nous sommes très heureux de vous présenter :

Camp de jour de Sainte-Barbe

Coordonnatrice : Lyvia Charlebois

Animateur : Jacob Gauthier

Animatrices : Shakira Lussier Pacheco et Naomie Lavigne

Voirie

Aide-journalier : Matis Dumont

Comité culturel Barberivain

Préposée à l'entretien : Jasmine Primeau

ACTIVITÉS AU CENTRE BARBERIVAIN

Samedi 7 octobre : Soirée bières et saucisses

Samedi 21 octobre : Soirée de contes avec M. Benoit Loyer

ACTIVITÉ AU PARC MUNICIPAL

Samedi 19 août : Fête des Barberivains

Veillez noter que ces activités peuvent être annulées ou présentées à une date ultérieure.

Pour information, veuillez contacter Alain Billette au 450 802-8994 ou au 450 371-2504, poste 105 ou par courriel au a.billette@ste-barbe.com.

VENTE DE GARAGE 2023

Afin de planifier vos prochaines ventes de garage durant la période estivale, voici les dernières dates autorisées sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Barbe :

Vendredi 4 au dimanche 6 août
Vendredi 11 au dimanche 13 août



VENTE DES LICENCES 2023

En tant que propriétaire de chiens, il est obligatoire de les enregistrer et de vous procurer annuellement les licences auprès de la SPCA Refuge Monani-Mo. L'achat de licence pour chien est une exigence pour les résidents et **saisonniers** de la Municipalité de Sainte-Barbe.

Les licences sont disponibles au coût de 25 \$ chacune pour un maximum de trois (3) chiens par propriété, tel que stipulé dans la réglementation municipale.

Vous pouvez communiquer avec la SPCA Refuge Monani-Mo pour l'achat de médailles, pour signaler des animaux perdus ou retrouvés, pour des plaintes concernant les chiens et pour un prêt d'une cage-trappe, soit par :

Téléphone : 450 395-3415

Courriel : spcamonanimoinfo@gmail.com

Facebook : SPCA Refuge Monani-Mo

Site Web : spcamonanimoinfo.com

Point de service : Dépanneur de la Courbe
455, route 132, Sainte-Barbe

Rappel général

N'oubliez pas votre permis ou certificat d'autorisation avant de débiter vos travaux ou un brûlage extérieur (feu à ciel ouvert ou feu d'artifice). Informez-vous auprès des inspecteurs municipaux du Service de l'urbanisme, au 450 371-2504 soit Joëlle Montpetit, poste 106 ou Loïc Pourpoint, poste 110 ou par courriel au j.montpetit@ste-barbe.com ou l.pourpoint@ste-barbe.com.

Soyez prévoyant, un délai pouvant aller jusqu'à trente (30) jours est possible, puisque nous recevons de fortes demandes durant la saison estivale. Les permis sont délivrés dans l'ordre de réception.

Inspections

Nos inspecteurs municipaux ainsi que les évaluateurs contractuels de la MRC du Haut-Saint-Laurent se promènent fréquemment sur le territoire. Ils doivent parfois aller sur les propriétés privées pour procéder à des inspections. Ces derniers seront munis d'une pièce d'identité lorsqu'ils se présenteront à vous. Alors, n'hésitez pas à les saluer !

Installation septique

Tout propriétaire d'une fosse septique ou d'une fosse de rétention doit acheminer une preuve de la vidange de la fosse à l'hôtel de ville de Sainte-Barbe avant le 30 septembre de l'année où doit être effectuée la vidange. Cette preuve est constituée d'une copie de la facture de l'entrepreneur qui effectue la vidange de la fosse. Pour les résidences munies d'une fosse de rétention, la preuve de la vidange périodique doit également être fournie.

* Nouveauté : La Municipalité procédera au mesurage de l'écume et des boues à la demande des propriétaires qui s'inscriront sur la liste à cet effet, et ce, avant le 31 juillet. Cette mesure peut permettre d'éviter une vidange pour l'année en cours. Des frais de 70 \$ seront exigés pour ce service. Appelez-nous au 450 371-2504 pour vous inscrire.

Piscines

La Municipalité souhaite vous rappeler vos obligations concernant les piscines résidentielles :

- Toute piscine installée **après le 1er novembre 2010 doit être conforme** au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.
- Toute piscine installée **avant le 1er novembre 2010 a jusqu'au 30 septembre 2025 pour se conformer** au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

Ces obligations visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyade. Entre autres, le règlement exige :

- Que toute nouvelle piscine creusée ou d'une hauteur de moins de 1,2 mètre pour une piscine hors terre et de moins de 1,4 mètre pour une piscine démontable soit entourée

d'une enceinte. Celle-ci doit mesurer au moins 1,2 mètre, doit pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et doit être dépourvue de tout élément pouvant faciliter l'escalade;

- Que toute porte d'accès à la piscine soit munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- Que toute terrasse adjacente à une piscine soit équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

La Municipalité rappelle que la vigilance autour des piscines résidentielles constitue le moyen le plus efficace pour sauver des vies. Elle entend d'ailleurs poursuivre les efforts de sensibilisation à cet effet durant toute la période estivale.



Hébergement touristique

Des autorisations sont nécessaires pour la location à court terme. Pour plus d'information, contactez le Service de l'urbanisme de la municipalité afin de savoir si la zone où est située votre propriété permet de la louer.

Plantations obligatoires



Tout propriétaire d'une construction neuve bâtie après le 16 décembre 2019 doit planter dans la cour avant et dans chaque cour avant secondaire, un minimum d'un (1) arbre. L'arbre doit avoir un diamètre d'au moins 3,2 centimètres mesuré à une hauteur de 1 mètre du sol et une hauteur hors-tout, au moment de sa plantation, d'au moins 1,8 mètre.

Entretien et arrosage des terrains

Dans la zone résidentielle, le fait de laisser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur d'un pied (30 centimètres) ou plus, constitue une nuisance et est prohibé. Cette réglementation s'applique au terrain vacant ou non.



Il est obligatoire que le propriétaire d'un terrain gazonné et coupe le gazon dans la marge d'emprise de la voie publique adjacente à son lot ou une partie de lot à usage résidentiel. La marge d'emprise incluant les fossés (s'il y a lieu) doit en tout temps être entretenue par le propriétaire ou l'occupant du terrain limitrophe.

Selon les jours suivants, l'arrosage des pelouses, l'arrosage des haies, arbres, arbustes ou autres végétaux est permis uniquement de 3 h à 6 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique (système d'irrigation) et uniquement de 20 h à 23 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique (appareil d'arrosage qui doit être

mis en marche et arrêté manuellement sans devoir être tenu à la main) :

- a) Pour les propriétaires d'immeuble dont le numéro civique est un nombre PAIR : les journées dont la date est un nombre pair ;
- b) Pour les propriétaires d'immeuble dont le numéro civique est un nombre IMPAIR : les journées dont la date est un nombre impair.

Toutefois, il est permis d'arroser tous les jours, aux heures prévues aux périodes d'arrosage, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de quinze (15) jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage manuel d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

Campement privé

Malgré qu'il est attirant de camper sur vos propriétés privées, il est interdit d'installer et d'utiliser une caravane ou une autocaravane. Ainsi, les propriétaires qui contreviennent à cette réglementation municipale sont passibles d'amende qui ne peut être inférieure à 500 \$ par jour d'infraction.

Emplacement des bacs de matières résiduelles et véhicules

Vos bacs (ordures, recyclage et compostage) doivent être positionnés à au moins d'un (1) mètre du trottoir ou du chemin. Cette distance s'applique également aux véhicules automobiles stationnés dans les entrées privées. Les bacs peuvent être placés en bordure de la rue après 19h le jour précédent la collecte et retirés le jour de la collecte au plus tard à 19h.



Chiens

Tout animal qui se trouve à l'extérieur d'un immeuble doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif l'empêchant de sortir du terrain où il se trouve, telle une attache, laisse, clôture, etc.



Constitue une nuisance et est prohibé un animal qui aboie, miaule ou hurle d'une manière à troubler la paix ou étant perceptible à la limite de propriété du gardien.

Dans un lieu public, un chien doit :

- être enregistré;
- être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
- être tenu au moyen d'une laisse en tout temps.

Circulaire

Si vous ne désirez pas de circulaire, venez vous procurer un autocollant à cet effet au bureau de la municipalité.



Abri temporaire

Tous les abris temporaires incluant les structures doivent être retirés depuis le 1er mai dernier. Une amende de 200 \$ est prévue pour le non-respect de cette disposition réglementaire.



Modification du plan d'urbanisme #2003-04

Depuis le 21 avril 2023, le règlement #2003-04-09 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2003-04 est entré en vigueur. Ce règlement a pour impact de revaloriser le périmètre urbain. Les objectifs sont de :

- Mettre en valeur le village par un lieu marqué d'une utilisation intensive de l'espace et d'une mixité d'habitation résidentielle, de commerces et de services.
- Consolider les activités commerciales « faibles à modérées » au pourtour de la route 132. Ces zones agiront comme zone tampon entre les zones résidentielles et industrielles.
- Consolider, de manière éloignée des zones résidentielles, les activités commerciales « modérées à élevées » et industrielles.

Évacuation des eaux pluviales et souterraines

Les eaux pluviales et souterraines doivent être dirigées sur le terrain pour infiltration dans le sol, vers un fossé sur le terrain ou dans un cours d'eau. Les eaux pluviales et souterraines ne doivent pas être dirigées vers la conduite sanitaire (réseau d'égout).

Clapets antiretours

Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, un clapet antiretour afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.

Les normes d'implantation et d'entretien des clapets antiretour sont celles prescrites par le Code national de plomberie en vigueur au moment de son installation. Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet antiretour)

conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.

Vanne arrêt de ligne (bonhomme à l'eau)

Tout propriétaire doit s'assurer que la bouche à clé de la vanne d'arrêt de ligne du branchement d'aqueduc public desservant sa propriété demeure en tout temps dégagée, accessible, opérable et ne soit pas endommagée, à défaut de quoi, il sera tenu de défrayer le coût de son dégagement, de sa réparation, de sa réfection ou de son remplacement. Également, en cas d'urgence, celle-ci doit être opérationnelle lors de bris à l'intérieur de votre maison.

Borne civique

L'installation des bornes civiques se poursuit sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Barbe, excluant le périmètre urbain. Ces enseignes permettent d'indiquer le numéro civique devant chaque propriété dans le but de faciliter le repérage des adresses par les services d'urgence. **Il est interdit d'enlever ou de déplacer le poteau et/ou le panneau d'identification.**



Collectes spéciales 2023

Gratuit pour les citoyens de la MRC du Haut-Saint-Laurent

*** Exemples de RDD :**

- Peinture à l'eau (latex), à l'huile (alkyde), à métal et antirouille, peinture automobile, teinture, vernis, laque;
- Tous les types d'aérosols;
- Tous les types d'huile usée, filtre à huile, antigel, lubrifiant, colle et adhésif, nettoyeur à frein, solvant et diluant, enduit, combustible (essence, hydrocarbure), essence minérale;
- Produits nettoyants, produits d'entretien (ammoniaque, eau de javel, chlore sec, poudre à récurer, peroxyde), produits contenant un acide;
- Pesticides, insecticides, herbicides, fongicides, algicides, engrais, produits vétérinaires;
- Bonbonnes de propane (tous les formats) / cartouches de butane;
- Ampoules fluocompactes, tubes fluorescents;
- Piles (rechargeables ou non);
- Batteries automobile;
- Thermomètres, briquets, dissolvant, décolorants, vernis à ongles, etc.

- ➔ **Résidus domestiques dangereux (RDD)***
- ➔ **Matériel et appareils électroniques et électriques**
- ➔ **Petits et moyens électroménagers et appareils réfrigérants (100 lb/50 kg et moins)**
- ➔ **Autres objets métalliques (100 lb/50 kg et moins)**

➔ **Samedi, 10 juin, de 8 h 30 à 16 h**
Municipalité de Saint-Anicet
5001, route 132 (garage municipal)

➔ **Samedi, 8 juillet, de 8 h 30 à 16 h**
Municipalité de Très-Saint-Sacrement
1539, chemin de Fertile Creek (gar. mun.)

➔ **Samedi, 12 août, de 8 h 30 à 16 h**
Municipalité de Franklin
1570, route 202 (garage municipal)

➔ **Samedi, 16 septembre, de 8 h 30 à 16 h**
Municipalité d'Ormstown
9, rue Saint-Paul (écocentre)

Pour la liste des produits acceptés ou des renseignements additionnels, visitez : <https://mrchsl.com/services/gestion-des-matieres-residuelles/rdd>.



Information : Émilie Escafit
emilie.escafit@mrchsl.com
450 264 5411, poste 225

COUP DE CHAPEAU AUX BARBERIVAINS

FERME PHILIPAU SENC

Philippe, Pierre et Sabrina Lauzon, ainsi que Linda Guérin, les propriétaires de la **ferme Phipilau SENC** de Sainte-Barbe ont récemment remporté les honneurs au Concours Lait'Xcellent lors de l'assemblée régionale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest.

L'entreprise s'est particulièrement démarquée par l'entretien régulier du système de traite, l'alimentation d'une grande qualité et le confort apporté aux vaches afin qu'elles soient au sec et ainsi davantage en santé.

Bravo à vous !

LES PRODUCTIONS P3J

Le court métrage Marguerite, du réalisateur barberivain **Alessandro Cassa (les Productions P3J)** fait partie des sélections officielles de deux festivals sur les droits humains : *Black Cat Award International Film Festival* en Bolivie et *Human-Environment Care Film Festival* au Canada.

Le film met en scène Marguerite, une femme qui avait 18 ans en 1945 et qui réfléchit à sa vie, à celle qu'elle a eue et à celles qu'elle a sauvées. Elle repense aussi à ses rêves et aux rêves de ceux et celles qu'elle a libérés, tout en nourrissant encore les espoirs qui l'ont guidée dans sa vie.



Vous connaissez un.e Barberivain.e qui se démarque et dont les réalisations pourraient être mises en lumière ? Faites-nous le savoir ! info@ste-barbe.com.

MOT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Pour toutes informations en lien avec la sécurité incendie, vous pouvez communiquer avec un membre du Service de sécurité incendie par téléphone au 450 544-1303 ou par courriel au directeur.incendie@ste-barbe.com.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE POUR TOUTES URGENCES VOUS DEVEZ COMPOSER LE 911.

Pompiers honorés

Le samedi 22 avril, trois pompiers du Service de sécurité incendie (SSI) ont reçu les honneurs dans le cadre d'une cérémonie organisée à la salle municipale Carole-Tremblay :

Entourée du directeur du SSI, M. Joël Trudeau, et de certains conseillers municipaux, la mairesse de Sainte-Barbe a tenu à souligner l'engagement et le professionnalisme des pompiers : « *Les Barberivains peuvent dormir tranquille en sachant qu'une équipe dédiée comme la vôtre veille sur notre sécurité. À vous trois qui cumulez 10 et 15 années de service, nous vous remercions de votre loyauté. Nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur votre professionnalisme et votre expertise depuis tant d'années et nous souhaitons que notre collaboration se poursuive encore longtemps !* » a-telle dit.



François Guillon, cumulant 15 années de service, Frédéric Fortin, cumulant 10 années de service, Maxime Yelle, cumulant également 10 années de service.



LIGNE D'AIDE AU LOGEMENT

MRC du Haut-Saint-Laurent

Accompagnement à la recherche de logements

Comité Logement Beauharnois
450-429-3000



Enfin, c'est lors de la séance régulière du conseil municipal du 1er mai, que les élus ont honoré Francis Julien, pompier à la Municipalité de Sainte-Barbe depuis 5 ans. Il a reçu une plaque soulignant son dévouement exemplaire au sein du SSI, tant pour son implication que son adhésion à la mission du service.



J'aime ma
bibliothèque



**Milles et
une raisons
d'y aller.**

468, chemin de l'Église, Sainte-Barbe, J0S 1P0
Tél. : 450 371-2324
Courriel : biblio@ste-barbe.com

EMPRUNTEZ LA CULTURE.

CET ÉTÉ, FAITES LA TOURNÉE DES MUSÉES

Le Réseau BIBLIO de la Montérégie, en collaboration avec six musées situés en Montérégie – Biophare, Maison nationale des Patriotes, Maison LePailleur, Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, MUSO - Musée de société des Deux-Rives et Musée du Haut-Richelieu, offre à l'ensemble de la clientèle la **CARTE MUSÉE MONTRÉGIE : EMPRUNTEZ LA CULTURE**. Cette carte, valide pour une période de 14 jours, permet à une famille composée de deux adultes et deux enfants de visiter un des six musées participants, et ce, gratuitement. **Bonne visite !**



LECTURES ESTIVALES

Le portail de prêt entre bibliothèques vous donne accès à des centaines de milliers de documents. Tous les usagers des bibliothèques membres ont accès à ce service par le biais du NIP.

Le service de prêt entre bibliothèques et les ressources numériques sont disponibles GRATUITEMENT via le catalogue. Pour y accéder, procurez-vous votre carte de bibliothèque et votre NIP à votre bibliothèque.

Saviez-vous que l'abonnement à la bibliothèque est GRATUIT pour tous les citoyens ? Votre abonnement vous donne accès à des milliers de ressources numériques, visitez : RéseauBiblioMontérégie.qc.ca



**DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES POUR
MIEUX NAVIGUER DANS LA SOCIÉTÉ
NUMÉRIQUE D'AUJOURD'HUI !**

Le numérique est omniprésent dans notre vie. Pourtant, certains d'entre nous ne sont pas à l'aise et manquent de confiance face à l'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette ou la navigation sur Internet. Le projet AlphaNumérique souhaite doter les citoyens des compétences essentielles pour utiliser en toute confiance les technologies numériques en proposant des formations gratuites en ligne.

Visitez : alphanumerique.ca



BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE LE

- **SAMEDI 24 JUIN**
- **SAMEDI 1ER JUILLET ET**
- **DU 22 AU 5 AOÛT INCLUSIVEMENT**

Heures d'ouverture

MARDI 15 h 30 à 18 h	JEUDI 18 h 30 à 20 h 30	SAMEDI 10 h à 12 h
--------------------------------	-----------------------------------	------------------------------



ORGANISMES MUNICIPAUX

FADOQ – SAINTE-BARBE

Bonjour chers.es membres,



Le 25 avril dernier, nous avons tenu l'assemblée générale annuelle. Lors de cette réunion un nouveau conseil d'administration a été élu, le nombre d'administrateurs est passé de cinq à sept membres. De plus, nous vous informons que le Club de l'Âge d'Or de Sainte-Barbe a été remplacé au Registraire des entreprises du Québec par la FADOQ – Sainte-Barbe.

Nos rencontres hebdomadaires prendront une pause pour la période estivale. Nous recommanderons nos activités dès le **5 septembre prochain**, les mardis de 13h à 17h, au Centre communautaire Carole-Tremblay situé au 475, chemin de l'Église, Sainte-Barbe. Nous vous attendons en grand nombre pour venir vous amuser et socialiser. Nous aurons plusieurs nouveaux jeux pour combler tous vos besoins. De plus, l'équipe du conseil d'administration travaille à la préparation du calendrier pour la prochaine année, nous aimerions connaître vos idées et préférences

concernant de nouvelles activités. Nous voulons également connaître vos disponibilités, car nous aimerions avoir une plus grande participation des gens. Vous pouvez envoyer vos réponses par courriel à Sylvie Lalonde au sylvielalonde2365@gmail.com.

Nous vous souhaitons un très bel été et nous vous attendons en grand nombre en septembre prochain !



1ère rangée : Lise Fortier (administratrice), Mariette Leduc (administratrice), Robert Arbour (représentant de la FADOQ régionale), Murielle Gendron (vice-présidente), Ginette Desrochers (secrétaire). **2e rangée :** Sylvie Caza (trésorière), Sylvie Lalonde (présidente) et Diane Mailloux (administratrice).

CERCLE DE FERMÈRES – SAINTE-BARBE



Nous invitons toutes les personnes qui désirent se joindre à nous pour faire de l'artisanat, du tissage sur métier, du tricot, pour s'entraider, pour partager des connaissances et des nouvelles techniques de création.

Calendrier des rencontres :

Nos rencontres hebdomadaires prennent une pause pour l'été. Nous vous invitons à nos prochains ateliers d'artisanat qui recommenceront le **lundi 18 septembre à 13h30** au Centre communautaire Carole-Tremblay situé au 475, chemin de l'Église, Sainte-Barbe.

Pour information, contacter Mme Pierrette Girouard au 450 371-5129 ou Mme Johanne Riopel au 514 583-7439.

Nous vous souhaitons un bel été créatif !



PUBLICITÉ



RE/MAX

RE/MAX DÉFI (1996) R.S.

Courtier Immobilier agréé
Franchisé indépendant et autonome
de RE/MAX Québec Inc.



*Votre propriété,
c'est ma priorité*
Pour vendre ou acheter,
appelez-moi!

Remo Sabelli

Courtier immobilier agréé, DA, B. Comm.

Cell.: (450) 567-1008

www.remosabelli.com • remosabelli@hotmail.com

121, rue Alexandre, Bur. 21, Sallaberry-de-Valleyfield, QC J6S 3K3
Tél.: (450) 371-8878 • Fax: (450) 371-0006
Sans frais: 1-877-371-8878



RE/MAX

Défi (1996) Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome
de RE/MAX Québec inc.

121, rue Alexandre, #21
Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 3K3

*Pour vendre ou acheter
À votre service depuis 2006*
*To buy or sell
Working for you since 2006*

Michelle Bourassa

Courtier immobilier /
Real Estate Broker

Bur. : 450 371-8878 • Cell. : 450 288-2384
www.michellebourassa.com



RE/MAX
Défi (1996) Agence immobilière
 Franchisé indépendant et autonome
 de RE/MAX Québec inc.
 121, rue Alexandre, #21
 Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 3K3

*Pour vendre ou acheter
 À votre service depuis 2006*
*To buy or sell
 Working for you since 2006*

Michelle Bourassa
 Courtier immobilier / Real Estate Broker

Bur. : 450 371-8878 • Cell. : 450 288-2384
www.michellebourassa.com




Matelas Girouard
 Un sommeil de qualité
 à prix exceptionnel

449 chemin de l'église, Sainte-Barbe, Qc J0S 1P0
450.373.3676
matelasgirouard@gmail.com • www.matelasgirouard.com



FRANCIS DAoust
 393, route 132, Local #1
 Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0

T (450) 601-5000
 E francis@pavagedaoust.com
 W www.pavagedaoust.com

PAVAGE • PAVÉ UNI • MURET • TOURBE • MINI-EXCAVATION
 RÉPARATION DE FONDATION • DRAIN FRANÇAIS • DÉNEIGEMENT

*Il reste
 une place
 pour votre
 annonce ici. .*

*Contactez-nous au:
 1 877 553-1955*




RE/MAX
RE/MAX DÉFI (1996) R.S.
 Courtier Immobilier agréé
 Franchisé indépendant et autonome
 de RE/MAX Québec Inc.

121, rue Alexandre, Bur. 21, Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 3K3
 Tél.: (450) 371-8878 • Fax: (450) 371-0006
 Sans frais: 1-877-371-8878



Remo Sabelli
 Courtier immobilier agréé, DA, B. Comm.

*Votre propriété,
 c'est ma priorité*
 Pour vendre ou acheter,
 appelez-moi!

Cell.: (450) 567-1008
www.remosabelli.com
remosabelli@hotmail.com



FORTIER EXTERMINATION
 ARROSAGE D'INSECTICIDE

**STÉPHANE FORTIER
 MAXIME FORTIER**

343, chemin du Bord-de-l'eau
 Ste-Barbe, Qc J0S 1P0
 Courriel: steph.fortier@outlook.com
 C: 450.567.0955



GARAGE
 Sainte-Barbe

Jocelyn Faubert
 Mécanique générale

vente et réparation : Cub Cadet | ECHO | Troy-Bilt | Dolmar | Shindaiwa

427, chemin de l'église
 Sainte-Barbe, QC J0S 1P0
www.garagestebarbe.ca **450 373-0601**



Les Publications Municipales
 Division de 9252-8223 Québec Inc.

Denis Rheault, président
 Courriel: denis@pubmun.com

Concepteurs et imprimeurs de votre journal

424, du Rivage, Saint-Antoine-sur-Richelieu (Qc) J0L 1R0 • 1 877 553-1955
www.pubmun.com